

L'honorable M. Talbot s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Talbot, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a annoncé à la Chambre qu'il avait reçu une communication du secrétaire du Gouverneur-Général.

Elle a été alors lue par Son Honneur le Président, et elle est comme suit :—

BUREAU DE SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
OTTAWA, 7 mars 1906.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la deuxième session du dixième Parlement de la Puissance du Canada, le jeudi, 8 courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,  
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable  
Président du Sénat,  
etc., etc., etc.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-Général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat ".

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En vous convoquant encore une fois pour l'expédition des affaires je suis heureux de pouvoir vous féliciter de la prospérité qui règne dans tout le Dominion.

La perte cruelle que la reine Alexandra a éprouvée par suite de la mort de son père le roi de Danemark a causé beaucoup de douleur dans tout l'empire, et je suis convaincu que la vive sympathie du peuple canadien va être manifestée avec empressement à Sa Majesté.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'à titre de représentant de Sa Majesté j'ai pris part à l'inauguration des provinces d'Alberta et de Saskatchewan comme parties constituantes de la Confédération. L'allégresse universelle provoquée dans ces provinces par la naissance de leur autonomie fut chose satisfaisante à constater, et j'ose dire qu'il eût été impossible de trouver population plus heureuse dans aucune partie du monde. Le sentiment universel était celui d'une ferme confiance en l'avenir.

L'abondante moisson dont nous avons été favorisés pendant la saison dernière et le développement constant de nos industries et moyens de transport ont si vivement stimulé les affaires dans toutes les parties du Canada et donné une telle impulsion à nos exportations et importations, que notre commerce avec le Royaume-Uni et les pays étrangers promet d'être, pour l'exercice courant, le plus considérable que nous ayons fait jusqu'à présent.

L'affluence d'immigrants cherchant à s'établir dans les trois provinces des prairies n'a pas encore cessé, et à en juger d'après les prévisions actuelles, elle va être, cette année, plus considérable que jamais, et il est satisfaisant de remarquer la proportion croissante du nombre d'immigrants venant des Iles Britanniques.

Il a été conclu, dans l'intérêt du Canada, entre le Royaume-Uni et le Japon, un traité qui, on l'espère fermement, va beaucoup augmenter notre commerce avec la population de cet empire progressif. Quand les documents officiels auront été reçus ils seront déposés devant vous.

À moins que les opérations des marchands de bois ne soient prudemment réglementées à l'avenir et qu'il ne soit adopté un système de reboisement, la destruction rapide de nos forêts, telle qu'elle se pratique actuellement, aura des conséquences graves, elle fera varier le volume d'eau aujourd'hui uniforme de nos rivières et limitera à quelques mois par année l'exploitation de nos précieuses forces hydrauliques. Il sera soumis à votre considération un bill tendant à conférer au gouvernement le pouvoir de mettre de côté des réserves forestières sur les terres assujetties à son autorité.

Conformément à l'offre faite par mes ministres au gouvernement du Royaume-Uni, la Trésorerie impériale a été déchargée de l'obligation de solder les frais résultant de l'entretien d'une garnison à Halifax, et on travaille maintenant à conclure des arrangements ayant pour objet de nous attribuer la défense d'Esquimalt, et dorénavant des détachements de la force permanente du Canada auront charge de ces deux postes importants.

Vous serez invités à étudier la question de savoir s'il conviendrait de modifier l'exercice financier de façon à le mettre plus en harmonie avec la saison active des affaires.

Le résultat de l'enquête relative à l'administration des principales compagnies d'assurance sur la vie, dans la république voisine, a naturellement créé dans l'esprit du public une certaine inquiétude par rapport à la condition des compagnies canadiennes. C'est pourquoi il a été institué une commission chargée de s'enquérir et de faire rapport au sujet de l'administration et de l'état des finances non seulement des compagnies ayant des chartes canadiennes, mais de toutes les compagnies faisant affaires au Canada en vertu d'un permis.

L'exploration et les études topographiques relatives à la division Est du chemin de fer Transcontinental-National avancent d'une façon satisfaisante et on espère qu'il sera bientôt accordé des entreprises ayant pour objet la construction de deux importantes sections comprenant, en tout, environ 400 milles.

Le rapport provisoire de la section canadienne de la Commission des eaux limitrophes sera déposé devant vous. Les travaux de la commission conjointe ont été quelque peu retardés à cause d'un doute qui s'est élevé au sujet de la juridiction de la section américaine. Le grand développement du commerce sur les eaux qui divisent les deux pays et la possibilité de générer avantageusement de la force électrique dans plusieurs endroits font nécessairement surgir des questions qui ne sauraient être réglées que par arrangement international ou par traité. À Niagara la Commission va avoir à étudier quel serait le meilleur moyen de conserver aux chutes leur effet pittoresque tout en restreignant dans une juste mesure l'usage de l'eau de la rivière Niagara si précieuse au point de vue des forces hydrauliques.

Il a été reçu de la Commission des transports un rapport contenant plusieurs recommandations importantes. Ce document sera déposé devant vous.

Les experts en loi qui avaient été nommés pour refondre, classifier et consolider les statuts publics généraux adoptés depuis la refonte de 1886 ont achevé leur tâche, et l'on s'attend que les volumes seront prêts à être distribués avant le mois de juillet.

Il vous sera soumis une mesure ayant pour objet de mieux faire observer le dimanche.

Vous serez invités à étudier, entre autres sujets, des bills tendant à modifier l'Acte des Chemins de fer, l'Acte concernant la Marque des fruits, un Acte concernant l'usure, et aussi l'Acte des Elections fédérales.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous ; les estimations budgétaires pour les neuf mois comprenant une partie de l'exercice projeté qui se terminera le trente et un mars 1907, seront soumis à votre approbation à une date prochaine.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous prie d'étudier avec soin les différents sujets que j'ai mentionnés et en général tout ce qui vous sera soumis, et j'espère que vos délibérations seront guidées par la sagesse et la modération.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un bill intitulé : " Acte concernant les Chemins de fer ".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'une copie du discours de Son Excellence était entre ses mains, et

Le dit discours a été lu par Son Honneur le Président.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.